

# Un exemple d'aménagement local : l'hôpital de Sia



# L'hôpital de Sia, une infrastructure de santé à la hauteur des enjeux de santé du territoire ?

Programme de première

# Thème 1 introductif

## Comprendre les territoires de proximité

(7-8 h)

- Une étude de cas **au choix** :
- un aménagement choisi dans un territoire proche du lycée

# Etude d'une compilation de sources documentaires sur l'hôpital et l'ADS

## L'hôpital de Sia, un aménagement efficace pour la santé des habitants du territoire ?

Le système de santé de Wallis et Futuna repose exclusivement sur une Agence de santé, créée par l'ordonnance 200-29 du 13 janvier 2000 et dotée du statut d'Établissement Public National à caractère Administratif (EPNA). L'agence de santé est chargée de l'offre de soins et de la prévention sur l'archipel. Elle endosse les rôles d'ARS, Centre Hospitalier, Officine, Médecine de ville et prévention sur le territoire. Elle a aussi une mission de planification et d'animation de la politique de santé.

L'Agence de Santé de Wallis et Futuna se situe dans le Pacifique Sud à 2000km de la Polynésie Française et de la Nouvelle – Calédonie. Elle est placée sous la triple tutelle du ministère de l'Intérieur et de l'Outre-mer, du ministère de la santé et du ministère des Finances. Dotée de l'autonomie administrative et financière, elle est gérée par un conseil d'administration dont le Président est le préfet. Le Territoire ne disposant pas de système de sécurité sociale, l'État prend en charge la totalité des soins. En 2015, le budget alloué au fonctionnement de l'agence de santé a atteint 3,4 milliards de F CFP. Il n'a que partiellement couvert l'ensemble des frais liés aux activités de l'agence et aux évacuations sanitaires, générant un déficit.

L'Agence de Santé est répartie sur les deux îles : elle regroupe deux hôpitaux (Sia et Kaleveleve) et trois dispensaires dans les districts de Wallis. A Wallis, l'hôpital de Sia est d'une capacité de près de 50 lits, doté d'un plateau technique et de services médico-techniques. Pour l'ensemble de ses missions, elle emploie sur les deux îles environ 200 personnes dont 9 médecins généralistes, 8 médecins hospitaliers notamment un chirurgien et un anesthésiste et un radiologue à l'hôpital de Sia, 3 chirurgiens-dentistes (2 à Wallis et un à Futuna), un pharmacien et un biologiste.

L'Agence de Santé assure toutes les missions liées à l'offre de soins :

- elle prend en charge les urgences, assure l'hospitalisation en médecine et en chirurgie, accueille les futures mamans dans sa maternité;
- elle assure aussi les soins ambulatoires en dentisterie et en rééducation fonctionnelle;
- elle est également en charge de la médecine générale et de la pharmacie, le secteur libéral étant absent du territoire.

L'Hospitalisation : L'agence de santé gère deux établissements hospitaliers, l'un situé sur Wallis et l'autre sur Futuna. A Wallis : l'hôpital de Sia est situé à Mata'Utu dans le district d'Hahake. Il est doté d'un service d'urgence et d'un plateau technique. Le plateau technique se compose de : d'un scanner, un service de radiologie doté d'une salle de radiologie conventionnelle, une salle d'échographie, un panoramique dentaire et un appareil de mammographie de dernière génération. Un bloc opératoire doté de deux salles, une unité de réanimation. Un laboratoire et une pharmacie.

Ce plateau technique permet l'accueil des urgences et la prise en charge des pathologies ne présentant pas de caractère de gravité. Dans tous les autres cas, l'agence procède au transfert des patients vers la Nouvelle Calédonie, l'Australie ou la métropole en fonction de l'urgence et de la nature des soins. Le coût d'une évacuation est significatif : entre 4 et 12 millions de F CFP.

Une unité de consultations de spécialités est située à l'hôpital de Sia, elle permet de consulter les médecins hospitaliers dans leurs diverses spécialités. Elle accueille aussi régulièrement des missions de spécialités dans les disciplines qui ne sont pas assurées sur le territoire évitant ainsi le recours systématique aux évacuations sanitaires.

Il faut rappeler aussi que l'offre de soin est limitée et rend difficile la prise en charge de pathologies chroniques justifiant de soins spécialisés. Il faut noter également que certains soins ne sont pas disponibles sur le territoire (pas d'orthophoniste ni de psychologue...) et que l'agence ne prend pas en charge certains soins notamment en matière de prothèse dentaire ou orthodontie.

Sources : [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr) / [www.statistique.wf](http://www.statistique.wf) / [www.adswf.fr](http://www.adswf.fr)

# Questions posées aux élèves

- 1) Décrire l'aménagement.
- 2) Identifier les acteurs de l'aménagement.
- 3) Présenter les enjeux de l'aménagement.

A partir des réponses aux questions et de l'étude du texte, répondez en quelques lignes à la problématique : « L'hôpital de Sia, une infrastructure de santé à la hauteur des enjeux de santé du territoire ? »



# Correction

## L'hôpital de Sia, un aménagement efficace pour la santé des habitants du territoire ?

Le système de santé de Wallis et Futuna repose exclusivement sur une **agence de santé**, créée par l'ordonnance 200-29 du 13 janvier 2000 et dotée du statut d'Établissement Public National à caractère Administratif (EPNA). L'agence de santé est chargée de l'offre de soins et de la prévention sur l'archipel. Elle endosse les rôles d'ARS<sup>3</sup>, Centre Hospitalier, Officine<sup>4</sup>, Médecine de ville et prévention sur le territoire. Elle a aussi une mission de planification et d'animation de la politique de santé.

L'Agence de Santé de Wallis et Futuna se situe dans le Pacifique Sud à 2000km de la Polynésie Française et de la Nouvelle – Calédonie. Elle est placée sous la triple **tutelle du ministère de l'Intérieur et de l'Outre-mer, du ministère de la santé et du ministère des Finances**. Dotée de l'autonomie administrative et financière, elle est gérée par un **conseil d'administration** dont le Président est le **préfet**. **Le Territoire ne disposant pas de système de sécurité sociale, l'État prend en charge la totalité des soins**. En 2015, le budget alloué au fonctionnement de l'agence de santé a atteint 3,4 milliards de F CFP. Il n'a que **partiellement couvert l'ensemble des frais liés aux activités de l'agence et aux évacuations sanitaires, générant un déficit**. L'Agence de Santé est répartie sur les deux îles : elle regroupe deux hôpitaux (**Sia et Kaleveleve**) et trois dispensaires dans les districts de Wallis. A Wallis, **l'hôpital de Sia est d'une capacité de près de 50 lits, doté d'un plateau technique et de services médico-techniques**. Pour l'ensemble de ses missions, elle emploie sur les deux îles environ **200 personnes dont 9 médecins généralistes, 8 médecins hospitaliers notamment un chirurgien et un anesthésiste et un radiologue à l'hôpital de Sia, 3 chirurgiens-dentistes (2 à Wallis et un à Futuna), un pharmacien et un biologiste**.

absent du territoire.

L'Hospitalisation : L'agence de santé gère deux établissements hospitaliers, l'un situé sur Wallis et l'autre sur Futuna. A Wallis : l'hôpital de Sia est situé à Mata'Utu dans le district d'Hahake. Il est doté d'un service d'urgence et d'un plateau technique. Le plateau technique se compose de : d'un scanner, un service de radiologie doté d'une salle de radiologie conventionnelle, une salle d'échographie, un panoramique dentaire et un appareil de mammographie de dernière génération. Un bloc opératoire doté de deux salles, une unité de réanimation. Un laboratoire et une pharmacie.

Ce plateau technique permet l'accueil des urgences et la prise en charge des pathologies ne présentant pas de caractère de gravité. Dans tous les autres cas, l'agence procède au transfert des patients vers la Nouvelle Calédonie, l'Australie ou la métropole en fonction de l'urgence et de la nature des soins. Le coût d'une évacuation est significatif : entre 4 et 12 millions de F CFP.

Une unité de consultations de spécialités est située à l'hôpital de Sia, elle permet de consulter les médecins hospitaliers dans leurs diverses spécialités. Elle accueille aussi régulièrement des missions de spécialités dans les disciplines qui ne sont pas assurées sur le territoire évitant ainsi le recours systématique aux évacuations sanitaires.

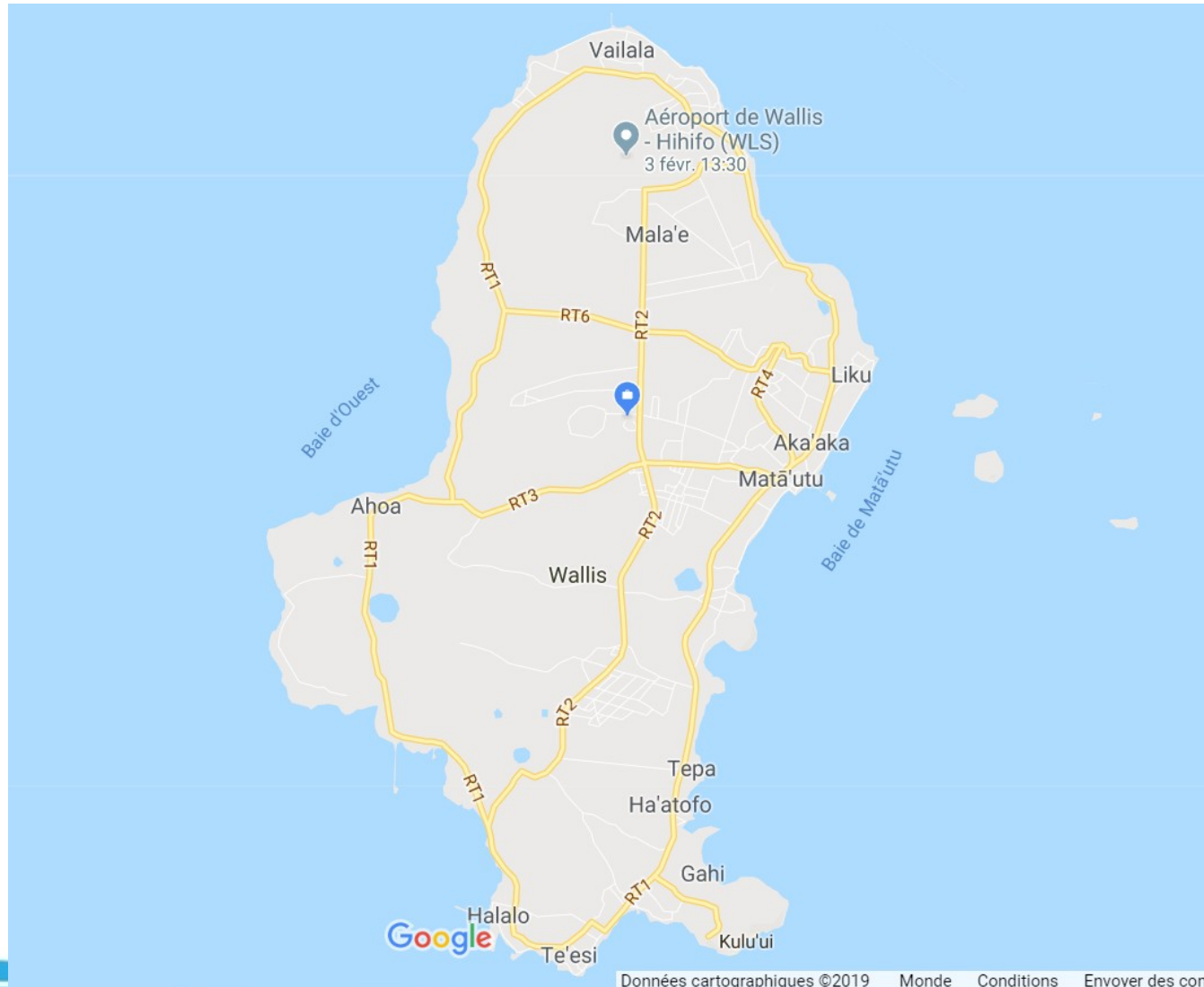
Il faut rappeler aussi que l'offre de soin est limitée et rend difficile la prise en charge de pathologies chroniques justifiant de soins spécialisés. Il faut noter également que certains soins ne sont pas disponibles sur le territoire (pas d'orthophoniste ni de psychologue...) et que l'agence ne prend pas en charge certains soins notamment en matière de prothèse dentaire ou orthodontie.



# Créer un croquis à partir de l'étude documentaire

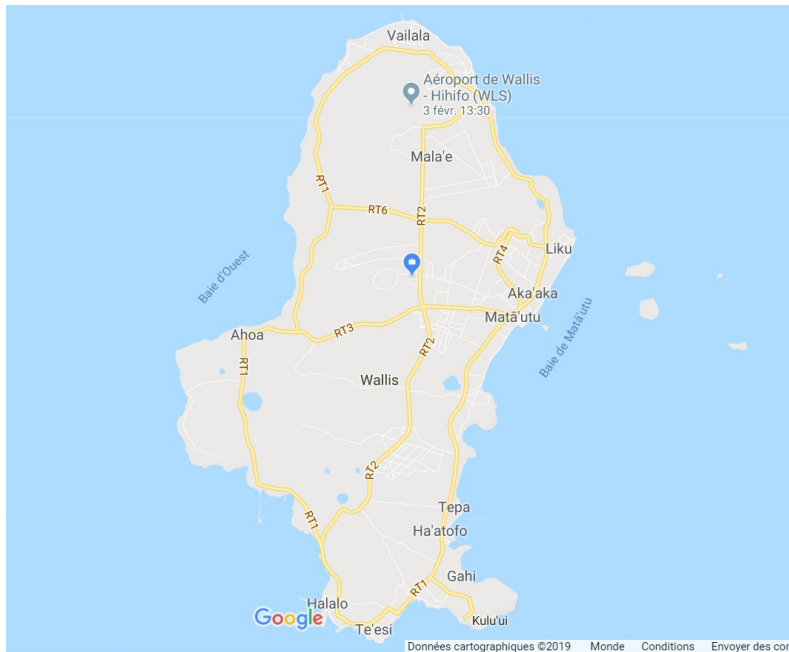
Sia, un aménagement au service de la population du territoire

# Repérage des lieux



AQUADRO C

## Un aménagement au service de la population du territoire



**9 figurés : Sia, les principaux axes routiers, zone peuplée de Wallis, Evasan depuis Futuna, Evasan vers l'extérieur (NC / Fce / Australie) / aéroport / port / importation de matériel médical**

**Possibilité d'ajout des 3 dispensaires**

**Organiser la légende en deux parties et classer les figurés :**

**I- Les infrastructures de santé et la population**

**II- Les infrastructures de transport et les flux en lien avec la santé**

